

PATRIMOINE



VALLÉE DE LA VIENNE

AVAILLES- LIMOUZINE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Investissons aujourd'hui, dessinons demain



L'INVENTAIRE DE LA VALLÉE DE LA VIENNE

Les vallées sont des éléments structurants du territoire régional et de son développement touristique. Afin de permettre leur valorisation, inscrite dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé des opérations d'inventaire du patrimoine des communes riveraines des principaux fleuves et rivières, en privilégiant l'étude des relations entre les habitants et leur environnement.

L'inventaire du patrimoine de la vallée de la Vienne porte dans un premier temps sur les douze communes du département de la Vienne, d'Availles-Limouzine jusqu'à Valdivienne. Cette opération est complétée par celles en cours des communes de Grand Poitiers et de Grand Châtellerault. Commencée en septembre 2018, l'étude est conduite par Myriam Favreau, attachée principale de conservation du patrimoine à la Région.

Longue de 372 kilomètres, la Vienne traverse des paysages extrêmement diversifiés, entre le Mont Audouze en Corrèze où elle prend sa source et Candes-Saint-Martin en Indre-et-Loire, où elle se jette dans la Loire, dont elle est l'un des affluents majeurs.

Sa vallée est densément habitée et présente trois formes principales d'urbanisation : les "villages-rues" (en Charente), l'urbanisation dynamique de flancs de coteaux (dans la Vienne) et les fermes et hameaux isolés présents sur tout le cours de la rivière. Elle est ponctuée de traces d'une occupation ancienne dès 12 000 ans avant notre ère (Le Bois Ragot à Goux) et continue (thermes gallo-romains de Chassenon, nécropole mérovingienne de Civaux, châteaux et bourgs de l'Isle-Jourdain ou de Lussac-les-Châteaux). De nombreux châteaux construits en fond de vallée ou sur le coteau témoignent de l'importance et de l'intérêt porté à la rivière, à la fois frontière, protection et moyen de communication. Aujourd'hui encore, l'installation de la centrale nucléaire à Civaux participe de ces relations humaines étroites avec la rivière.

AVAILLES-LIMOUZINE

Située à l'extrême sud du canton de la Vienne, Availles-Limouzine est la première commune que l'on traverse lorsqu'on vient de Charente en direction de Poitiers, distante de 65 km. De fondation ancienne, la châtellenie d'Availles est au Moyen-Âge l'un des fiefs les plus importants de la baronnie de Saint-Germain de Confolens, qui dépend de la sénéchaussée de la Basse Marche. Lors de la création des départements, elle est rattachée à celui de la Vienne dont elle devient le plus petit chef-lieu de canton.

Cette vaste commune de 5790 hectares s'étale de part et d'autre de la Vienne. Elle offre un paysage diversifié de plateaux culminant à 209 m d'altitude et de petites vallées encaissées aux coteaux arborés sur la rive droite de la Vienne. Quatre zones écologiques d'intérêt remarquable (ZNIEFF1) abritent un grand nombre d'espèces protégées. Le bourg est installé sur les coteaux en pente douce de la rive gauche et porte encore des traces architecturales des fortifications médiévales.

Myriam Favreau
Tél. 05 49 36 30 08
myriam.favreau@nouvelle-aquitaine.fr
102 Grand'Rue - 86000 Poitiers



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine